

**Délibération : N°2022-3-15 : 11**

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM, dans sa séance du 15 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX, a délibéré :

Objet : • Approbation du RIPEC : informations et recours aux lignes directrices de gestion nationales

- Fixation des primes C3 à 5000 €
- Nombre de primes C3 pour la campagne 2022 : 4
- Répartition 2022 :
  - 1 pour l'investissement pédagogique
  - 2 pour l'activité scientifique
  - 1 pour les tâches d'intérêt général

Après échanges avec les membres du conseil d'administration, il est procédé au vote :

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 26

Membres présents ou représentés : 24

Pour : 18 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 6 voix

Après délibération, le conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve :

***Approbation du RIPEC : informations et recours aux lignes directrices de gestion nationales avec 18 pour et 6 abstentions.***

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 15 mars 2022

Le Président du Conseil d'Administration  
Monsieur Philippe LYX

